

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégues, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Madame Thalabard, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

09 heures 45

01) DOSSIER N° 2500079 RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire demandent d'annuler l'arrêté du 8 novembre 2024 dU préfet du Morbihan portant enregistrement d'une unité de méthanisation au lieu-dit * à la Chapelle-Neuve, installation classée pour la protection de l'environnement

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION TRANSPARENCE CHAPELLE-NEUVE 56	Maître LE BORGNE Maxime
	ASSOCIATION EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur et Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur et Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur	Maître LE BORGNE Maxime
	Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur et Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur et Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur et Madame	Maître LE BORGNE Maxime
	Monsieur	Maître LE BORGNE Maxime
Défendeur	Monsieur et Madame PREFECTURE DU MORBIHAN	Maître LE BORGNE Maxime
	SARL TINERZH	AARPI LEXION AVOCATS

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégues, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Monsieur Desbourdes, Conseillers
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2204032	RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la délibération du 30 juin 2022 du conseil municipal de Lanester portant approbation de son règlement local de publicité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS PIXITY	SOCIETE D'AVOCATS ATLANTIC JURIS (Cour)
	SAS COCKTAIL DEVELOPPEMENT	SOCIETE D'AVOCATS ATLANTIC JURIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LANESTER	Maître COLAS Adrien (Cour)
02)	DOSSIER N° 2202444	RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision implicite de la commune de Ploemeur rejetant le recours gracieux tendant, d'une part, au retrait de la délibération n° 27 du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le règlement local de publicité et, d'autre part, à l'annulation de l'article 9 du règlement local de publicité de la commune de Ploemeur, lui-même, approuvé le 14 décembre 2021, ensemble, la délibération n° 27 du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Ploemeur a approuvé le règlement local de publicité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	UNION DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEUR	Maître DERER VINCENT (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PLOEMEUR	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2204034	RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes
Titre de l'affaire	demande d'annuler la délibération n° C 22.104 du 30 juin 2022 du conseil de Rennes Métropole portant approbation de son règlement local de publicité intercommunal	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE NUMERIQUE	SOCIETE D'AVOCATS ATLANTIC JURIS (Cour)
Défendeur	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)
04)	DOSSIER N° 2204409	RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes
Titre de l'affaire	demande d'annuler la délibération n° C 22.104 du 30 juin 2022 du conseil de Rennes Métropole portant approbation de son règlement local de publicité intercommunal	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE GRAND QUARTIER	SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS)
Défendeur	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)
05)	DOSSIER N° 2204411	RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes
Titre de l'affaire	demande d'annuler la délibération du 30 juin 2022 du conseil de Rennes Métropole portant approbation de son règlement local de publicité intercommunal	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS SIGNALI	
Intervenant	SYNDICAT NATIONAL PUBLICITÉ EXTÉRIEURE	
Défendeur	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)

10 heures 00

06) DOSSIER N° 2204555 RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes

Titre de l'affaire demande d'annuler la délibération n° C 22.104 du 30 juin 2022 du conseil de Rennes Métropole portant approbation de son règlement local de publicité intercommunal

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AFFIOUEST	Maître BONFILS Pierre (Cour)
Défendeur	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)

07) DOSSIER N° 2204578 RAPPORTEUR: Monsieur William Desbourdes

Titre de l'affaire demande d'annuler la délibération n° C 22.104 du 30 juin 2022 du conseil de Rennes Métropole portant approbation de son règlement local de publicité intercommunal et le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 30 juin 2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	UNION DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (UPE)	Maître DERER VINCENT (Cour)
Défendeur	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)

Arrêté le 19/09/2025
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégues, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Monsieur Desbourdes, Conseillers
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2205389	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté n° PC02209321F0192 du 9 mai 2022 par lequel le maire de la commune de Lamballe-Armor a refusé d'accorder un permis de construire pour la modification et l'extension d'une maison d'habitation ainsi que la construction d'un garage annexe situé sur un terrain * route de la Mer à Morieux, et la décision implicite de rejet du recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS BOIVIN & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR	SOCIETE D'AVOCATS SEBAN ARMORIQUE (Cour)
04)	DOSSIER N° 2300406	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	demandent d'annuler l'arrêté n° PC3511622A0026 du 21 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de la Fresnais a refusé de délivrer un permis de construire en vue de la réhabilitation, la rénovation et de l'extension d'une maison de caractère sur une parcelle située * rue de la Fleuriais, ainsi que la décision du 23 novembre 2022 portant rejet du recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	COMMUNE DE LA FRESNAIS	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

10 heures 45

05)

DOSSIER N° 2205650

RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix

Titre de l'affaire demandent d'annuler l'arrêté n° DP03512722W0073 du 5 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Guignen s'est opposé à la déclaration préalable présentée pour la pose d'un portail et d'un portillon sur un terrain situé * rue La Chataigneraie

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur et Madame

CABINET D'AVOCATS COUDRAY

Défendeur

COMMUNE DE GUIGNEN

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégues, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Monsieur Desbourdes, Conseillers
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2305271	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) minorant le montant de la subvention MaPrimeRénov'	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANH)	
02)	DOSSIER N° 2303418	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision de rejet du 23 mai 2023 de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de son recours gracieux contre la décision du 26 avril 2023 de rejet d'attribution de la prime de transition écologique MaPrimeRénov'	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANH)	

11 heures 30

03)

DOSSIER N° 2306627

RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix

Titre de l'affaire demande d'annuler l'arrêté du 21 octobre 2023 du préfet du Morbihan interdisant la manifestation déclarée par l'association France Palestine Solidarité prévue le 21 octobre 2023 sur l'esplanade Simone Veil à Vannes

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

COMITÉ 56 FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

Défendeur

PREFECTURE DU MORBIHAN

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal